

BULLETIN MENSUEL DE STATISTIQUES DES FINANCES LOCALES

JANVIER
2021

PRINCIPALES TENDANCES

A fin janvier 2021 et en comparaison avec la même période de l'année 2020, l'exécution des budgets des collectivités territoriales, sur la base des recettes encaissées et des dépenses émises, laisse apparaître les principales tendances ci-après :

Au niveau des recettes

Une hausse des recettes ordinaires de 33,9% provenant de :

- L'augmentation de 67,7% des impôts directs suite à la hausse de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (+60 MDH), de la taxe professionnelle (+46 MDH), de la taxe de services communaux (+33 MDH) et de la taxe d'habitation (+8 MDH);
- La hausse de 19% des impôts indirects qui s'explique notamment par l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la taxe sur la valeur ajoutée (TVA) (+77 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (+21 MDH);
- L'augmentation de 63,7% des recettes non fiscales provenant notamment de la hausse de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (+18 MDH), des redevances sur les recettes des mandataires des marchés de gros (+15 MDH) et des recettes domaniales (+8 MDH).

Les recettes fiscales transférées par l'Etat (part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA et part des régions dans le produit de l'IS, de l'IR et de la taxe sur les contrats d'assurance) représentent 52,3% des recettes globales des collectivités territoriales.

Au niveau des dépenses

- des dépenses ordinaires en diminution de 8,4% en raison de la baisse de 7,8% des dépenses de personnel et de 9,7% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 7,7% des charges en intérêts de la dette;
- à fin janvier 2021 aucune opération d'investissement n'a été enregistrée, contre des dépenses d'investissement de 13 MDH à fin janvier 2020.

Soldes d'exécution budgétaire

Conformément aux dispositions des lois organiques relatives aux régions, aux préfectures et provinces et aux communes, le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire.

A fin janvier 2021, l'exécution des budgets des collectivités territoriales fait ressortir :

- un solde ordinaire positif de 452 MDH contre un solde ordinaire positif de 38 MDH un an auparavant;
- un excédent global de 452 MDH, compte tenu d'un solde nul dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes, contre un excédent global de 24 MDH enregistré un an auparavant, compte tenu d'un solde négatif de 1 MDH dégagé par les comptes spéciaux et les budgets annexes.

Cet excédent de 452 MDH est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

Excédents globaux

A fin janvier 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales au titre de l'année 2021 (452 MDH) et des années antérieures ont été de 42 MMDH. Ces excédents sont destinés à couvrir les engagements visés au titre des dépenses de fonctionnement et d'équipement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2020	Prévisions 2021	Janvier 2021	Taux de réalisation	Variation en %
1- RECETTES	986	45 523	1 320	3%	33,9%
1.1- Recettes fiscales :	895	37 492	1 171	3%	30,8%
<i>Impôts directs</i>	217	21 271	364	2%	67,7%
<i>Impôts indirects</i>	678	16 221	807	5%	19,0%
1.2- Recettes non fiscales :	91	8 031	149	2%	63,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	41	767	49	6%	19,5%
<i>Redevance OTDP¹ communal</i>	20	1 453	38	3%	90,0%
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	3 190	3	0%	
<i>Autres recettes</i>	30	2 621	59	2%	96,7%
2- DEPENSES ORDINAIRES	948	27 935	868	3%	-8,4%
2.1- Biens et services :	935	26 863	854	3%	-8,7%
<i>Personnel</i>	898	13 681	828	6%	-7,8%
<i>Autres biens et services</i>	37	13 182	26	0%	-29,7%
2.2- Intérêts de la dette	13	1 072	14	1%	7,7%
3- SOLDE ORDINAIRE	38	17 588	452		
4- INVESTISSEMENT²	13	6 289	0	0%	-100,0%
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	-1	0		
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	-1	-1 925	0		
7- EXCEDENT³	24	9 373	452		
8- FINANCEMENT² :	-24	-9 373	-452		
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	176	0		
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-17	-1 566	-11		
<i>Variation de l'excédent</i>	-7	-7 983	-441		

¹ Occupation temporaire du domaine public.

² Les prévisions d'investissement et de financement sont basées sur l'hypothèse d'émission de la totalité des crédits d'investissement.

³ Le budget d'une collectivité territoriale ne peut être qu'équilibré ou excédentaire, conformément aux dispositions des articles :

- 167, 216 et 217 de la loi organique n° 111-14 relatives aux régions ;
- 146, 194 et 195 de la loi organique n° 112-14 relatives aux préfectures et provinces ;
- 154, 203 et 204 de la loi organique n° 113-14 relatives aux communes.

RESSOURCES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES

En millions de dirhams

	Janvier 2020	Prévisions 2021	Janvier 2021	Taux de réalisation	Variation en %
RECETTES FISCALES	895	37 492	1 171	3%	30,8%
IMPÔTS DIRECTS	217	21 271	364	2%	67,7%
<i>Taxe de services communaux⁴</i>	107	8 022	140	2%	30,8%
<i>Taxe professionnelle⁴</i>	62	6 981	108	2%	74,2%
<i>Taxe d'habitation⁴</i>	6	836	14	2%	133,3%
<i>Taxe sur les terrains urbains non bâtis</i>	42	2 090	102	5%	142,9%
<i>Part des régions dans l'IS</i>	0	1 695	0	0%	
<i>Part des régions dans l'IR</i>	0	1 647	0	0%	
IMPÔTS INDIRECTS	678	16 221	807	5%	19,0%
<i>Part des CT dans le produit de la TVA</i>	613	12 609	690	5%	12,6%
<i>Part des CT dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurances</i>	0	457	0	0%	
<i>Taxe sur les opérations de construction</i>	21	921	42	5%	100,0%
<i>Taxe sur les opérations de lotissement</i>	4	250	5	2%	25,0%
<i>Taxe sur les débits de boissons</i>	6	465	9	2%	50,0%
<i>Taxe sur l'extraction des produits de carrières</i>	17	175	23	13%	35,3%
<i>Taxe de séjour</i>	4	331	5	2%	25,0%
<i>Taxe sur les services portuaires</i>	1	222	8	4%	
<i>Autres impôts indirects</i>	12	791	25	3%	108,3%
RECETTES NON FISCALES	91	8 031	149	2%	63,7%
<i>Domaine (recettes domaniales)</i>	41	767	49	6%	19,5%
<i>Redevance OTDP communal</i>	20	1 453	38	3%	90,0%
<i>Fonds de concours</i>	0	271	3	1%	
<i>Redev. recettes mandataires des marchés de gros</i>	3	1 018	18	2%	
<i>Intérêts des fonds placés au Trésor</i>	1	276	0	0%	
<i>Subventions</i>	0	2 919	0	0%	
<i>Recettes diverses</i>	26	1 327	41	3%	57,7%
TOTAL DES RECETTES	986	45 523	1 320	3%	33,9%

⁴ La loi n° 47-06 relative à la fiscalité des collectivités locales promulguée par le dahir n° 1-07-195 du 30/11/2007 (B.O n° 5584 du 6/12/2007) telle qu'elle a été modifiée et complétée par la loi n° 05-10, promulguée par le dahir n° 1-10-22 du 11/2/2010 (B.O n° 5822 du 18/03/2010) a remplacé la taxe d'édilité par la taxe de services communaux, la patente par la taxe professionnelle et la taxe urbaine par la taxe d'habitation.

Les recettes encore recouvrées au titre de la taxe d'édilité, de la patente et de la taxe urbaine figurent parmi les recettes de la taxe de services communaux, de la taxe professionnelle et de la taxe d'habitation respectivement.

SITUATION DES CHARGES ET RESSOURCES PAR TYPE DE COLLECTIVITE

En millions de dirhams

	Régions	Préfectures Provinces	Communes	Total
1- RECETTES	15	113	1 192	1 320
1.1- Ressources gérées par les collectivités :	9	8	348	365
<i>Taxes locales et redevances diverses</i>	9	7	211	227
<i>Produits des services</i>	0	0	38	38
<i>Produits des biens</i>	0	1	99	100
1.2- Ressources gérées pour le compte des CT:	6	0	256	262
Taxe de services communaux	6	0	134	140
Taxe professionnelle	0	0	108	108
Taxe d'habitation	0	0	14	14
1.3- Ressources transférées :	0	105	588	693
<i>Part dans le produit de la TVA</i>	0	102	588	690
<i>Part dans le produit de l'IS et de l'IR</i>	0	0	0	0
<i>Part dans le produit de la taxe sur les contrats d'assurance</i>	0	0	0	0
<i>Fonds de concours et subventions</i>	0	3	0	3
2- DEPENSES ORDINAIRES	19	95	754	868
2.1- Biens et services :	14	95	745	854
<i>Personnel</i>	11	94	723	828
<i>Autres biens et services</i>	3	1	22	26
2.2-Intérêts de la dette	5	0	9	14
3- SOLDE ORDINAIRE	-4	18	438	452
4- INVESTISSEMENT	0	0	0	0
5- SOLDE DES BUDGETS ANNEXES	0	0	0	0
6- SOLDE DES COMPTES SPECIAUX	0	0	0	0
7- EXCEDENT	-4	18	438	452
8- FINANCEMENT :	4	-18	-438	-452
<i>Recettes d'emprunt</i>	0	0	0	0
<i>Remboursement du principal de la dette</i>	-5	0	-6	-11
<i>Variation de l'excédent</i>	9	-18	-432	-441

La situation **provisoire** des charges et ressources des collectivités territoriales et de leurs groupements arrêtée à fin janvier 2021 laisse apparaître une hausse des ressources de 33,9% et une baisse des dépenses ordinaires de 8,4%, dégagant ainsi un solde ordinaire positif de 452 MDH.

Compte tenu de l'absence de dépenses d'investissement et d'un solde nul des comptes spéciaux et des budgets annexes, les budgets des collectivités territoriales ont dégagé un excédent global de 452 MDH.

1-RECETTES

Les recettes ordinaires des collectivités territoriales se sont établies à 1,3 MMDH en augmentation de 33,9% par rapport à fin janvier 2020. Ceci s'explique par la hausse de 13,1% des recettes transférées, de 49,7% des recettes gérées par l'Etat et de 84,3% des recettes gérées par les collectivités territoriales.

Ressources des collectivités territoriales				
	2020	Prévisions	2021	Evol. %
Transférées	613	19 598	693	13,1%
Gérées par l'Etat	175	15 839	262	49,7%
Gérées par les collectivités	198	10 086	365	84,3%
TOTAL	986	45 523	1 320	33,9%

1.1-RECETTES FISCALES

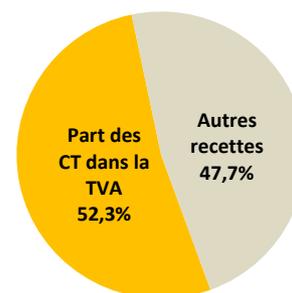
Les recettes fiscales ont atteint 1,2 MMDH, en augmentation de 30,8% par rapport à leur niveau à fin janvier 2020, suite à la hausse de 67,7% des impôts directs et de 19% des impôts indirects. Les recettes fiscales ont constitué 88,7% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2021.

1.1.1- ressources transférées

S'établissant à 693 MDH à fin janvier 2021 contre 613 MDH un an auparavant, les ressources transférées sont en hausse de 13,1%. Ceci résulte de l'augmentation de la part des collectivités territoriales dans le produit de la TVA (+77 MDH) et des fonds de concours (+3 MDH).

Les recettes des collectivités territoriales sont constituées pour 52,3% de leur part dans le produit de la TVA.

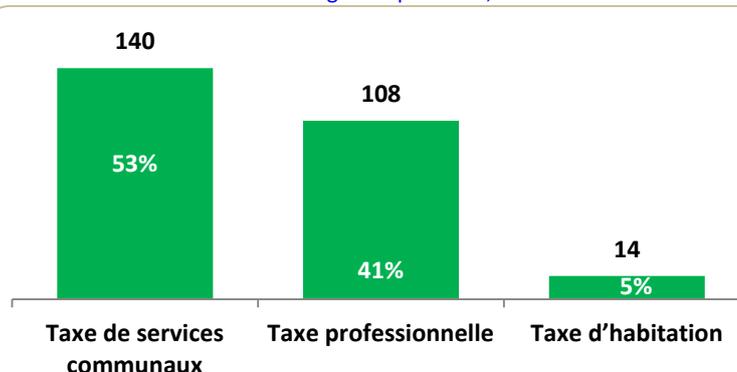
Structure des recettes des collectivités en 2021



1.1.2- ressources gérées par l'Etat

A fin janvier 2021, les ressources gérées par l'Etat pour le compte des collectivités territoriales ont atteint 262 MDH contre 175 MDH un an auparavant, soit une augmentation de 49,7%, provenant de la hausse de la taxe professionnelle (+46 MDH), de la taxe de services communaux (+33 MDH) et de la taxe d'habitation (+8 MDH).

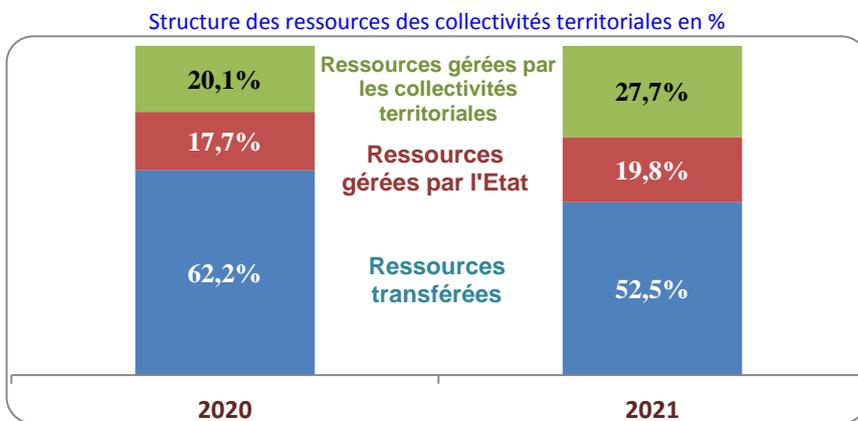
Structure des recettes gérées par l'Etat, en MDH et en %



1.1.3-ressources gérées par les collectivités territoriales

Les ressources gérées par les collectivités territoriales se sont établies à 365 MDH à fin janvier 2021 contre 198 MDH enregistré un an auparavant, en hausse de 84,3%. Elles sont constituées en grande partie des recettes de la taxe sur les terrains urbains non bâtis (102 MDH), des recettes domaniales (49 MDH), de la taxe sur les opérations de construction (42 MDH) et de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal (38 MDH).

L'évolution de la structure des ressources des collectivités territoriales entre fin janvier 2020 et fin janvier 2021, fait ressortir une augmentation de la part des ressources gérées par les collectivités territoriales et des ressources gérées par l'Etat, conjuguée à une diminution de la part des ressources transférées.



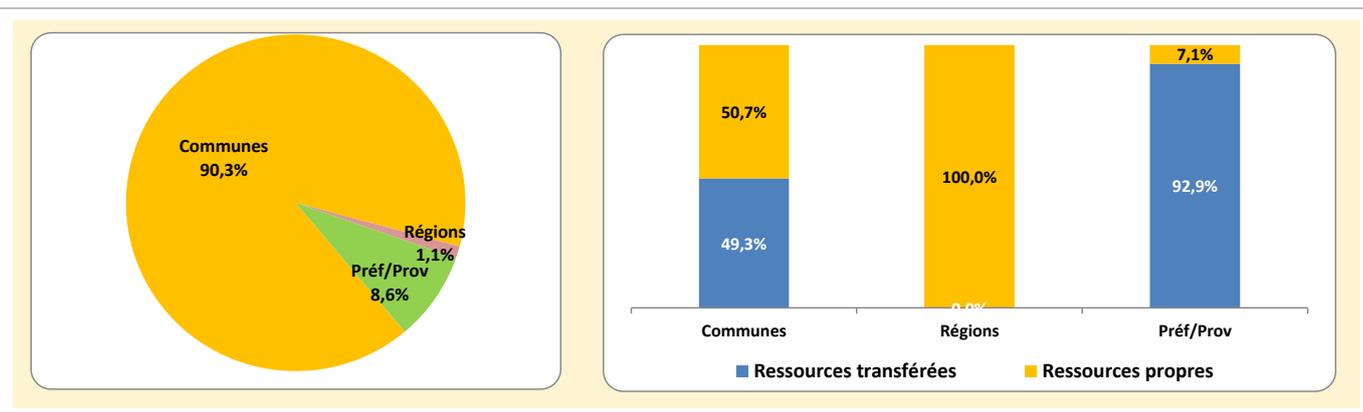
1.2- RECETTES NON FISCALES

Les recettes non fiscales ont atteint 149 MDH, en hausse de 63,7% par rapport à leur niveau à fin janvier 2020, en raison principalement de l'augmentation de 18 MDH de la redevance d'occupation temporaire du domaine public communal, de 15 MDH de la redevance des recettes mandataires des marchés de gros et de 8 MDH des recettes domaniales.

1.3- REPARTITION DES RECETTES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Les recettes des communes ont été de 1,2 MMDH et représentent 90,3% des recettes globales des collectivités territoriales à fin janvier 2021.

La répartition des recettes par type de collectivité territoriale à fin janvier 2021, permet de relever que les ressources transférées sont inversement proportionnelles aux ressources propres. Ainsi, les ressources transférées constituent 49,3% des recettes des communes contre 92,9% pour les préfetures et provinces.

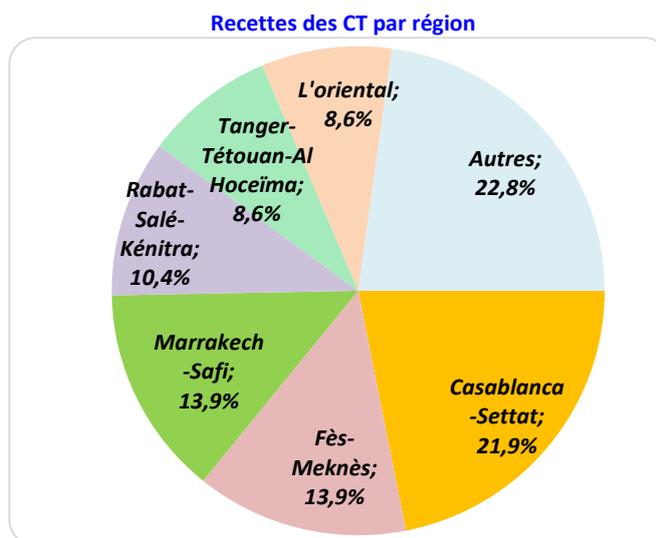


1.4- REPARTITION DES RECETTES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des recettes des budgets principaux des collectivités territoriales par région⁵, montre une forte concentration au niveau de six régions avec 77,2% de ces recettes.

Les recettes de la région de Casablanca-Settat (289 MDH) représentent 21,9% des recettes globales des collectivités territoriales. La région de Fès-Meknès vient en second rang avec 13,9% des recettes.

Les recettes de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 0,5%.



Régions	Ressources gérées par les CT	Ressources gérées par l'Etat	Ressources transférées	TOTAL
Casablanca-Settat	81	127	81	289
Fès-Meknès	45	18	121	184
Marrakech-Safi	52	23	108	183
Rabat-Salé-Kénitra	41	39	57	137
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	35	21	57	113
L'oriental	30	14	69	113
Souss-Massa	42	8	60	110
Béni Mellal-Khénifra	23	6	55	84
Drâa-Tafilalet	7	5	35	47
Laâyoune-Sakia El Hamra	6	0	30	36
Guelmim-Oued Noun	3	1	14	18
Dakhla-Oued Ed Dahab	0	0	6	6
TOTAL	365	262	693	1 320

2- DEPENSES

A fin janvier 2021, les dépenses globales réalisées par les collectivités territoriales (dépenses ordinaires, dépenses d'investissement et remboursements du principal de la dette) se sont établies à 879 MDH, en baisse de 10,1% par rapport à leur niveau à fin janvier 2020. Elles se composent à hauteur de 98,7% de dépenses ordinaires.

2.1- DEPENSES ORDINAIRES

A fin janvier 2021, les dépenses ordinaires des collectivités territoriales ont atteint 868 MDH, soit une diminution de 8,4% en raison de la baisse de 7,8% des dépenses de personnel et de 29,7% des dépenses des autres biens et services, conjuguée à la hausse de 7,7% des charges en intérêts de la dette.

	DEPENSES ORDINAIRES				
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Personnel	898	13 681	828	6%	-7,8%
Autres biens et services	37	13 182	26	0%	-29,7%
Intérêts dette	13	1 072	14	1%	7,7%
TOTAL	948	27 935	868	3%	-8,4%

⁵ Décret n°2.15.40 du 20/2/2015, fixant le nombre des régions, leurs noms, leurs chefs-lieux et les préfectures et provinces les composant, publié au Bulletin Officiel n° 6340 du 05/3/2015.

Dépenses de personnel

Les salaires et indemnités servis à fin janvier 2021 ont atteint 828 MDH contre 898 MDH à fin janvier 2020, soit une baisse de 7,8%. Les salaires représentent 95,4% des dépenses de fonctionnement des collectivités territoriales et absorbent la totalité de leur part dans le produit de la TVA.

Autres biens et services

Les dépenses au titre des autres biens et services se sont établies à 26 MDH à fin janvier 2021 contre 37 MDH un an auparavant. Elles sont constituées pour 76,9% d'octroi de subventions.

Intérêts de la dette

Les charges en intérêts de la dette des collectivités territoriales se sont établies à 14 MDH à fin janvier 2021 contre 13 MDH un an auparavant, en hausse de 7,7%.

SOLDE ORDINAIRE

L'exécution des budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2021 a dégagé un solde ordinaire positif de 452 MDH contre un solde ordinaire positif de 38 MDH enregistré un an auparavant.

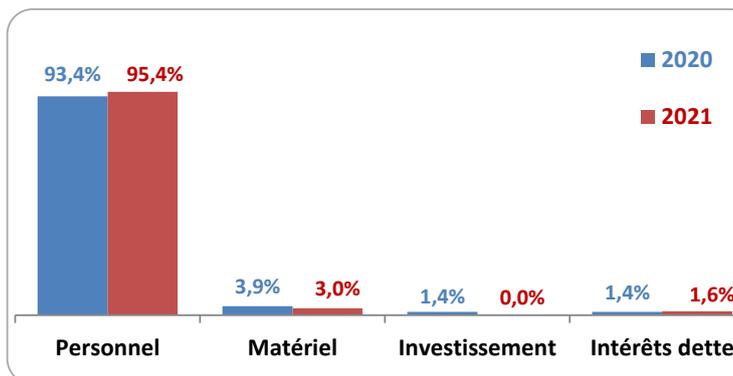
2.2- DEPENSES D'INVESTISSEMENT

à fin janvier 2021, aucune opération d'investissement n'a été enregistrée, contre des dépenses de 13 MDH à fin janvier 2020 dédiées aux des projets intégrés.

DEPENSES D'INVESTISSEMENT					
	2020	Prévision	2021	Réalisation	Variation
Travaux neufs et grosses réparations	0	1 122	0	0%	
Projets intégrés ⁶	13	744	0	0%	
Acquisitions immobilières	0	291	0	0%	
Acquisitions mobilières ⁷	0	240	0	0%	
Programmes nationaux ⁸	0	2 638	0	0%	
Subventions	0	1 254	0	0%	
TOTAL	13	6 289	0	0%	-100,0%

Structure des dépenses émises au titre des budgets principaux des collectivités territoriales

L'évolution de la structure des dépenses des collectivités territoriales entre fin janvier 2020 et fin janvier 2021 fait ressortir la hausse de la part des dépenses de personnel et des charges en intérêts de la dette, conjuguée à la baisse de la part des dépenses de matériel et des dépenses d'investissement.



⁶ Les projets intégrés représentent des dépenses regroupées relatives à un même projet (construction de gares routières, réalisation de souks hebdomadaires, travaux d'aménagement, construction, entretien des chemins, etc....).

⁷ Les acquisitions mobilières se composent pour l'essentiel d'achat de véhicules et de motocycles.

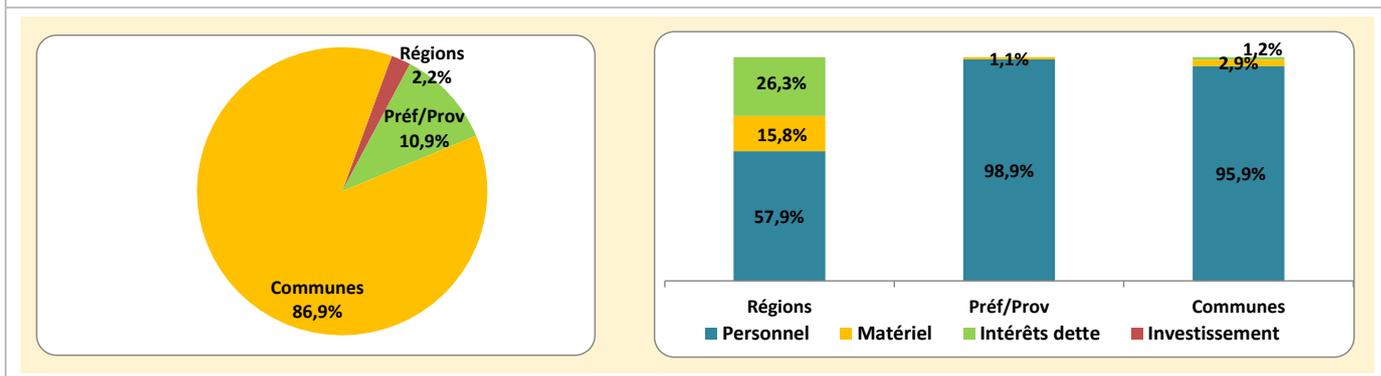
⁸ **PERG** : programme d'électrification rurale globale, **PAGER** : programme d'alimentation groupé en eau potable des populations rurales et **PNRR** : programme national des routes rurales.

2.3- REPARTITION DES DEPENSES PAR TYPE DE COLLECTIVITE TERRITORIALE

Avec 754 MDH, la part des communes dans le total des dépenses ordinaires et d'investissement des collectivités territoriales est de 86,9% à fin janvier 2021.

La répartition de ces dépenses par type de collectivité territoriale à fin janvier 2021 permet de constater que :

- les dépenses de personnel constituent des parts importantes des budgets des communes (95,9%) et des préfectures et provinces (98,9%) ;
- les dépenses réalisées par les régions sont constituées à hauteur de 57,9% des dépenses de personnel, de 26,3% des charges en intérêts de la dette et de 15,8% des dépenses de matériel.

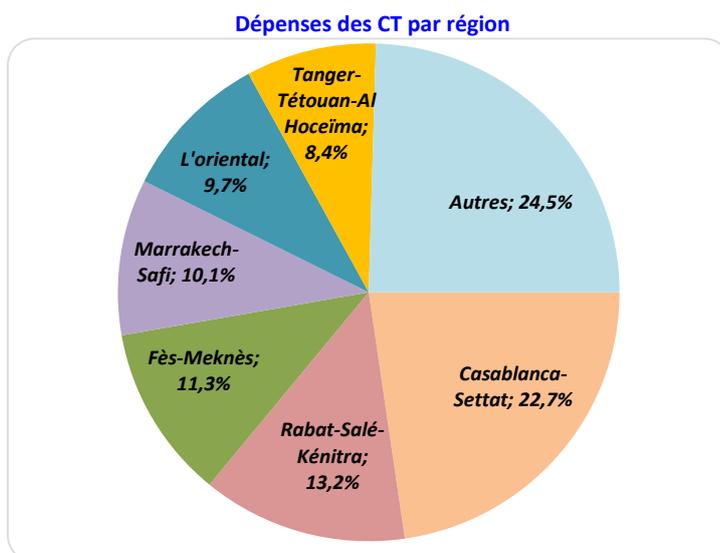


2.4- REPARTITION DES DEPENSES DES COLLECTIVITES TERRITORIALES PAR REGION

La répartition des dépenses des collectivités territoriales par région montre une forte concentration au niveau de six régions avec 75,5% de ces dépenses.

Les dépenses de la région de Casablanca-Settat (197 MDH) représentent 22,7% des dépenses globales des collectivités territoriales.

Les dépenses de la région de Dakhla-Oued Ed Dahab représentent 1% des dépenses globales.



Régions	Personnel	Autres biens et services	Intérêts de la dette	Investissement	Total
Casablanca-Settat	169	22	6	0	197
Rabat-Salé-Kénitra	115	0	0	0	115
Fès-Meknès	98	0	0	0	98
Marrakech-Safi	88	0	0	0	88
L'oriental	79	0	5	0	84
Tanger-Tétouan-Al Hoceïma	73	0	0	0	73
Béni Mellal-Khénifra	62	0	1	0	63
Souss-Massa	55	1	2	0	58
Laâyoune-Sakia El Hamra	30	3	0	0	33
Drâa-Tafilalet	31	0	0	0	31
Guelmim-Oued Noun	19	0	0	0	19
Dakhla-Oued Ed Dahab	9	0	0	0	9
TOTAL	828	26	14	0	868

3- SOLDES DES BUDGETS ANNEXES ET DES COMPTES SPECIAUX

Les budgets annexes et les comptes spéciaux gérés par les collectivités territoriales n'ont enregistré aucune opération à fin janvier 2021, alors qu'à fin janvier 2020, les budgets annexes et les comptes spéciaux ont dégagé un solde négatif de 1 MDH.

4- EXCEDENT

La situation des charges et ressources des collectivités territoriales dégage un excédent global de 452 MDH à fin janvier 2021 contre un excédent global de 24 MDH enregistré un an auparavant.

L'excédent dégagé à fin janvier 2021, soit 452 MDH, est destiné à couvrir les dépenses engagées et devant être payées au cours des mois restant de l'année 2021.

5- FINANCEMENT

L'excédent dégagé par les budgets des collectivités territoriales à fin janvier 2021 a permis le remboursement du principal de la dette pour 11 MDH et la reconstitution des excédents pour 441 MDH.

6- EXCEDENTS GLOBAUX

A fin janvier 2021, les excédents globaux dégagés par les budgets des collectivités territoriales ont été de 42 MMDH. Ils comprennent les excédents des années antérieures et celui de l'année 2021 (452 MDH).

Ces excédents sont destinés à couvrir les dépenses programmées et engagées ou programmées, au titre des années antérieures et non payées ainsi que les dépenses engagées en 2021 et non payées.

Le reliquat constitue de la trésorerie disponible destinée au paiement des dépenses exigibles (salaires, eau et électricité, loyers, intérêts de la dette, gestion déléguée, ...).

Les communes interviennent pour 54,6% des excédents globaux des collectivités territoriales.

Répartition des excédents globaux à fin janvier 2021

